



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **2 novembre 2009**

Délibération n° 2009-0996

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Appel à projet "Transport de marchandises en ville" - Demande de subvention au Fonds européen de développement régional (Feder)

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Grivel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 23 octobre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 3 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brailard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Philip (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Mmes Bargoïn (pouvoir à M. Barthelémy), Chevallier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Flaconnèche (pouvoir à M. Appell), Genin (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Chabrier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Dubos), MM. Réale (pouvoir à M. Claisse), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Roche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à M. Llung), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Kabalo, Mme Levy, M. Louis, Mme Palleja, MM. Pili, Touraine, Turcas, Vurpas.

Séance publique du 2 novembre 2009**Délibération n° 2009-0996**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Appel à projet "Transport de marchandises en ville" - Demande de subvention au Fonds européen de développement régional (Feder)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du programme opérationnel du Fonds européen de développement régional (Feder) de la région Rhône-Alpes sur 2007-2013, figure un axe sur l'accessibilité et les transports. La préfecture de Région a lancé, en avril 2009, un appel à projets sur la thématique "Transport de marchandises en ville" s'adressant aux collectivités territoriales et à leurs partenaires acteurs des transports.

Cet appel à projets vise à accompagner les initiatives des collectivités dans la mise en œuvre de solutions innovantes concernant cette thématique grâce à des fonds Feder mobilisables pour ces actions.

Dans le domaine du transport de marchandises en ville, la Communauté urbaine conduit depuis 2004 une réflexion partenariale qui se concrétise, aujourd'hui, par la volonté de mettre en place des pratiques plus durables en matière d'approvisionnement et de livraison en ville. La démarche engagée s'inscrit dans une politique en faveur de l'environnement, en cohérence notamment avec le plan de protection de l'atmosphère (PPA) et le plan de déplacements urbains (PDU).

Les objectifs de l'appel à projets Feder sont l'accompagnement des initiatives donnant au transport de marchandises en ville des pistes plus économiques, moins génératrices de gaz à effet de serre, études ou expérimentations en vue d'instaurer des services innovants concernant ce domaine.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine souhaite lancer deux études s'inscrivant résolument dans le cadre du Grenelle de l'environnement en cherchant à démontrer la faisabilité et la pérennité de dispositifs logistiques plus respectueux de l'utilisation des ressources et moins impactant sur l'environnement.

La première étude porte sur la faisabilité de solutions ferroviaires pour la logistique urbaine sur l'agglomération lyonnaise. Ce projet s'inscrit dans la recherche d'une optimisation des infrastructures de transports ferroviaires existantes. Il s'agit de procéder à une analyse des filières et des organisations logistiques susceptibles d'être reportées de la route vers le fer pour l'approvisionnement de l'agglomération lyonnaise. C'est un projet novateur susceptible de participer à la résolution des problèmes de congestion routière et de diminuer les impacts environnementaux de la chaîne globale du transport. La finalité de ce projet se veut opérationnelle, débouchant sur une ou plusieurs expérimentations dont il s'agira de mesurer la faisabilité (sous les aspects techniques, économiques, sociaux).

Le montant de cette étude s'établit à 60 398 € TTC. Elle porte sur une durée de 10 mois. Par ailleurs, le temps passé pour le pilotage, la conduite de l'étude et le travail avec l'instance de concertation et l'opérateur ferroviaire est estimé à 7 125 € et les frais de communication à 10 000 € TTC. Le coût global du projet est, par conséquent, évalué à 77 523 € TTC sur les exercices 2009 et 2010.

La deuxième étude porte sur la mise en place de dispositifs innovants en matière de logistique urbaine sur le secteur de la Part-Dieu. L'objectif de cette étude est d'identifier des pistes nouvelles d'amélioration de la logistique urbaine, de tester sur un secteur pilote des concepts développés dans le cadre du pôle de compétitivité Lyon Urban Truck & Bus (LUTB) en prenant en compte l'ensemble des fonctions urbaines et de leurs interactions et d'évaluer les impacts de ces dispositifs ainsi que leurs capacités de reproductibilité sur d'autres secteurs. Le caractère innovant de ce projet tient au croisement de la vision urbaine et de la vision "Système de transport", permettant d'aborder la question de la logistique urbaine comme une fonction vitale pour la ville dont il convient de repenser l'insertion.

Le montant de cette étude s'établit à 129 544 € TTC et porte sur une durée de 12 mois. Par ailleurs, le temps passé pour le pilotage, la conduite de l'étude et le travail avec l'instance de concertation et le pôle LUTB est estimé à 18 525 € et les frais de communication à 15 000 € TTC. Le coût global du projet est par conséquent évalué à 163 069 € TTC sur les exercices 2009 et 2010.

Le montant total s'élève donc à 240 592 € TTC pour ces deux projets.

Une subvention sera sollicitée au taux maximum (à savoir 45 %), qui pourrait représenter une somme de 108 266 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à :

a) - solliciter auprès du Fonds européen de développement régional (Feder) des subventions au taux maximum dans le cadre des deux projets sur le transport de marchandises en ville,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leurs régularisations.

2° - Les recettes de fonctionnement seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et 2011 - compte 747 700 - fonction 815 - opération n° 852.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2009.